

ACCIDENT

survenu à l'avion immatriculé G-YSKY

Evénement :	passage en pylône à l'atterrissage.
Cause identifiée :	prise en compte insuffisante de l'état de la piste.

Conséquences et dommages :	aéronef fortement endommagé.
Aéronef :	avion Cessna 172 Q "Skyhawk".
Date et heure :	jeudi 21 août 2003 à 18 h 30.
Exploitant :	privé.
Lieu :	AD Avranches (50), à usage restreint, piste 04 non revêtue 750 x 60 m.
Nature du vol :	local.
Personnes à bord :	pilote +1.
Titres et expérience :	pilote, 61 ans, PPL de 2002 délivré par le Royaume-Uni, 142 heures de vol dont 93 sur type et 16 dans les trois mois précédents.
Conditions météorologiques :	évaluées sur le site de l'accident : vent 320° / 08 kt, CAVOK, température 21 °C, QNH 1 015 hPa.

Circonstances

Le pilote explique qu'il atterrit normalement. Pendant le roulement, il rentre les volets et freine. L'avion pénètre dans un remblai sablonneux situé au milieu de la piste, passe en pylône, bascule et s'immobilise sur le dos. Le pilote et son passager évacuent l'aéronef.

Le pilote avait effectué plusieurs atterrissages et décollages les jours précédents sur cet aérodrome.

L'aérodrome d'Avranches est situé dans la zone des herbus de la baie du Mont Saint-Michel (voir carte VAC page suivante). Le sol est constitué par une herbe rase poussant sur un mélange solidifié de sable et de vase appelé tangué. Ces herbus sont régulièrement envahis par les grandes marées qui modifient l'état des sols en amenant ou en enlevant des matériaux. De ce fait, l'aérodrome est réservé aux avions basés et à ceux basés sur les aérodromes voisins pendant la période humide de septembre à mai.

Chaque année, compte tenu d'un régime normal de précipitations, un apport de tangué est effectué sur les pistes suffisamment tôt pour que l'herbe repousse avant l'ouverture au trafic extérieur. Cette année, le déficit pluviométrique n'a pas permis à l'herbe de pousser et le matériau rapporté est resté en l'état.

Aucune restriction d'accès à l'aérodrome n'avait été mise en place.

carte VAC de l'aérodrome d'Avranches

